



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260513-2026-124-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de dépôt en préfecture : 13/05/2026

Publié le 13 MAI 2026

N°2026-124

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE : CONTRE LE RACISME, L'ISLAMOPHOBIE, LA CHRISTIANOPHOBIE, L'ANTISÉMITISME ET LES VIOLENCES VISANT LES ÉLUS

Rapporteur : M. Laurent JEANNE

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme KEITA-GASSAMA ? Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF) ? Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ) ? Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que les valeurs de la République reposent sur la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et le respect de la dignité de toutes et tous, sans distinction d'origine, de religion ou de conviction ;

Considérant que les élus de la République doivent pouvoir exercer leur mandat dans un climat de respect, de sécurité et de sérénité ;

Considérant les récentes attaques, propos inacceptables et relents racistes visant des élus de la République, notamment des maires et des élus depuis la dernière élection municipale des 15 et 22 mars 2026, ainsi que la multiplication des menaces à leur encontre ;

Considérant la progression inquiétante des actes racistes, islamophobes et antisémites dans notre pays, qui portent atteinte aux principes fondamentaux de la République et la banalisation de discours de haine dans le débat public, qui contribue à libérer la parole raciste, islamophobe et antisémite ;

Considérant que le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie et la christianophobie constituent des délits punis par la loi, notamment par la loi du 13 juillet 1990 ;

Considérant que les élus municipaux comme les élus nationaux doivent faire preuve de respect les uns envers les autres, et en particulier ne pas tenir ou cautionner des propos ou des actes violents.

Le Conseil municipal,

Condamne avec la plus grande fermeté, les propos et comportements racistes, islamophobe et antisémites, ainsi que toutes les violences visant les élus de la République ainsi que toute forme de stigmatisation fondée sur l'origine, la religion, la couleur de peau, le genre ou les convictions ;

S'engage à promouvoir activement les valeurs de respect, de tolérance et d'inclusion ; soutenir des initiatives visant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ainsi que les conditions d'exercice sereines et sécurisées du mandat d' élu local

Exprime son soutien et sa solidarité aux élus victimes de telles attaques et sa détermination à défendre une République garante de l'égalité, de la dignité et de la sécurité de toutes et tous.

A l'unanimité,

2 NPPV

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND

M. Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance
Mme Catherine MUSSOTTE-
GUEDJ

